BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

798 582 490 RCS Bourg-en-Bresse.
HYGEA SERVICES.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 250.00 EUR.
Adresse : 290, Rue Des Entrepreneurs, 01170 Gex.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : FUSION ABSORPTION de la société Hygéa Services par la société Annemasse Nettoyage Avis Bodacc En application de l'article R 236-2 du Code de commerce, il est indiqué, qu'il est prévu une fusion simplifiée entre Annemasse Nettoyage, société par actions simplifiée au capital de 8 800 Euros, dont le siège social est au 258, rue des Tanières à Bons-en-Chablais (74890) et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Thonon-les-Bains sous le n° 477 588 347, société absorbante et Hygéa Services, société par actions simplifiée au capital de 250 Euros, dont le siège social est au 290, rue des Entrepreneurs - ZA L'Aiglette Nord à Gex (01170), immatriculée au Registre du commerce de Bourg-en-Bresse sous le n° 798 582 490, société absorbée, sans création de société nouvelle ni augmentation de capital, avec un actif apporté de 483 596 Euros, un passif apporté et pris en charge de 174 583 Euros, soit un actif net apporté par Hygéa Services à Annemasse Nettoyage de 309 013 Euros. l'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société absorbante et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange, la différence entre l'actif net transféré par Hygéa Services fixé à 309 013 Euros et la valeur nette comptable des actions de ladite société détenues par la société Annemasse Nettoyage à l'actif de son bilan pour 842 000 Euros, représente un mali de fusion de 532?987 Euros, mali technique, et Annemasse Nettoyage sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion prévue au 31 août 2026 et en aura jouissance rétroactivement à compter du 1er janvier 2026, le projet de traité de fusion étant arrêté à Bons-en-Chablais le 22 mars 2026 et déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse en date du 20 juillet 2026 et au Greffe du Tribunal de commerce de Thonon-les-Bains en date du 21 juillet 2026. Pour Avis.